
Q2-13

Référence :

Précision à la réponse de la question Q-186

Question :

Transports Canada comprend que les aides à la navigation à installer (type, emplacement, etc.) doivent être déterminées dans le cadre du processus TERMPOL. Toutefois, l'évaluation environnementale relative à la construction et à l'entretien de ces aides à la navigation doit être effectuée dans le cadre du présent projet (Y aura-t-il du déboisement? Comment se fera l'alimentation électrique? Etc.).

Transports Canada ne demande pas une évaluation exhaustive des impacts concernant la mise en service et l'entretien des aides à la navigation. Toutefois, une évaluation environnementale minimale est requise afin d'être en mesure de déterminer la suffisance de l'information en regard de la directive.

Le ministère exigera que l'évaluation de cet aspect du projet soit revue suite aux recommandations finales issues du processus TERMPOL.

Réponse :

Les éléments de l'évaluation environnementale minimale ont déjà été adressés dans la réponse de la Q-186 déposée à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. L'installation du feu de navigation qui sera installé sur la pointe sud de l'île Verte n'engendrera aucun déboisement, la lumière sera visible de la mer seulement sur une distance de 10 milles nautiques et le rayon lumineux ne sera pas dispersé sur la rive. L'ensemble des aides à la navigation fonctionneront à l'énergie solaire exception faite de celles installées au poste d'amarrage qui fonctionneront à l'électricité.

Quoique les décisions finales au sujet des aides à la navigation ne seront prises qu'à la fin du processus TERMPOL, Énergie Cacouna prévoit que le matériel recommandé sera d'une conception similaire à celui qui existe déjà sur le fleuve. Sous réserve d'instructions spécifiques de la part des autorités, les aides lumineuses utilisées lors de l'accostage et au départ des méthaniers, notamment, seront atténuées ou éteintes lorsqu'elles ne seront pas nécessaires. Ainsi, Énergie Cacouna juge qu'aucun effet significatif ne sera engendré sur l'environnement physique, biologique ou social. Une évaluation des impacts potentiels sur l'environnement sera réalisée lorsqu'Énergie Cacouna aura mené le processus TERMPOL à son terme.